

ARRETE N° 0094 / MENA/DESPS du 14 SEP. 2022

Portant ouverture d'établissements publics d'enseignement préscolaire et primaire au titre de l'année scolaire 2022-2023

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire de l'Enseignement du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS),

ARRETE :

Article 1 : sont autorisés à ouvrir au titre de l'année scolaire 2022-2023, les établissements publics d'enseignement préscolaire et primaire suivants :

PRESCOLAIRE

N°	DRENA	SOUS-PREFECTURE / COMMUNE	IEPP	LOCALITE	DENOMINATION	CODE	NOMBRE DE CLASSES A OUVRIR
1	GAGNOA	Com. GAGNOA	GAGNOA LONACI	DELBO RESIDENTIEL	PRESCOLAIRE DE DELBO RESIDENTIEL	071655	3
2	GAGNOA	Sp. SERIHIO	SERIHIO	GNATROA	PRESCOLAIRE DE GNATROA	071656	1
3	GAGNOA	Sp. BAYOTA	BAYOTA	ZAHIBOHIO	PRESCOLAIRE DE ZAHIBOHIO	071657	3
4	GAGNOA	Com. OURAGAHIO	GAGNOA LONACI	DELBO RESIDENTIEL	PRESCOLAIRE DE DELBO RESIDENTIEL	071658	3
5	GAGNOA	Sp. GUIBEROUA	GUIBEROUA	GUIBEROUA	PRESCOLAIRE ZADI KESSY MARCEL DE GUIBEROUA	071659	2
6	GAGNOA	Sp. GALEBRE	GALEBRE	GNIGBAWA	PRESCOLAIRE DE GNIGBAWA	071660	1
7	GAGNOA	Sp. GALEBRE	GALEBRE	ONAHIO BAKARIBOU-GOU	PRESCOLAIRE DE ONAHIO BAKARIBOUGOU	071661	1

PRIMAIRE

N°	DRENA	SOUS-PREFECTURE / COMMUNE	IEPP	LOCALITE	DENOMINATION	CODE	NOMBRE DE CLASSES A OUVRIR
1	GAGNOA	Sp. DIGNAGO	DIGNAGO	DIGNAGO	EPP 5 DE DIGNAGO	071889	3
2	GAGNOA	Sp. SERIHIO	SERIHIO	DJANGOMENOU	EPP DE GNATROA DJANGOMENOU	071890	1
3	GAGNOA	Sp. SERIHIO	SERIHIO	ZOBOKRO	EPP DE GNATROA ZOBOKRO	071891	1
4	GAGNOA	Sp. BAYOTA	BAYOTA	TIEGBAHI	EPP DE TIEGBAHI	071892	3
5	GAGNOA	Sp. BAYOTA	BAYOTA	DANIELKRO	EPP DE DANIELKRO	071893	6
6	GAGNOA	Sp. GNABODOUGNOA	GNABODOUGNOA	GUIGUIA	EPP 2 DE GUIGUIA	071894	3
7	GAGNOA	Sp. GUIBEROUA	GUIBEROUA	BASSEHOA	EPP 2 DE BASSEHOA	071895	3
8	GAGNOA	Sp. GALEBRE	GALEBRE	GALEBRE	EPP DIDI AKRE EMMANUEL 2 DE GALEBRE	071896	6
9	GAGNOA	Sp. OUME	OUME	ZOEKELA-DJAMALAKRO	EPP DE ZOEKELA-DJAMALAKRO	071897	6
10	GAGNOA	Sp. OUME	OUME	LOUHA KOKUMBO YAOKRO	EPP DE LOUHA KOKUMBO YAOKRO	071898	6
11	GAGNOA	Com. OUME	DIGNAGO	DIGNAGO	EPP 5 DE DIGNAGO	071899	3
12	GAGNOA	Sp. TONLA	DIEGONEFLA	BOKEDA	EPP 3 DE BOKEDA	071900	3
13	GAGNOA	Com. DIEGONEFLA	DIEGONEFLA	KPACOBO	EPP DE KPACOBO	071901	3
14	GAGNOA	Sp. DIEGONEFLA	DIEGONEFLA	M'BRAKRO	EPP DE M'BRAKRO	071902	1
15	GAGNOA	Sp. GUEPAHOUE	DIGNAGO	DIGNAGO	EPP 5 DE DIGNAGO	071903	3

Article 2 : le Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS), le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC), le Directeur des Ressources Humaines (DRH), le Directeur des Affaires Financières (DAF), le Directeur de l'Orientation et des Bourses (DOB), le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

AMPLIATIONS :

Fait à Abidjan, le 14 SEP. 2022

MENA /CAB	1
MENA /DRH	1
MENA /DELIC	1
MENA /DCEP	1
MENA /DAF	1
MENA /DOB	1
MENA /DAJC	1
MENA /DRENA	1
PREFECTURE DE REGION	1
MAIRIE	4
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1



MINISTRE DE L'EDUCATION
ET DE L'ALPHABETISATION
LE MINISTRE
République de Côte d'Ivoire

Professeur Mariatou KONE